

Les éléments de langage de « C'est de saison : le printemps en forêt domaniale »

Charte complète :

Lien utile :

Tous promeneurs citoyens : <https://www.onf.fr/onf/forets-et-espaces-naturels/+30::tous-promeneurs-citoyens.html>

Pour pointer vers le livret « charte du promeneur : j'aime la forêt » et le télécharger : <https://www.onf.fr/onf/forets-et-espaces-naturels/+19c::charte-du-promeneur-jaime-la-foret-ensemble-protegeons-la.html>

Chantier :

Pourquoi :

- Tronçonneuses, tracteurs, débroussailleuses... Les outils utilisés pour les travaux en forêt sont extrêmement dangereux. Pour sa propre sécurité et celle des forestiers, le public doit impérativement se tenir en dehors des chantiers.
- Les coupes de bois et les travaux forestiers sont source d'emploi et répondent aux besoins de la société tout en préservant la forêt pour les générations futures : c'est la gestion durable.

Comment :

- › Respectons la signalisation des chantiers : elle permet d'informer le public et marque l'interdiction d'entrer dans ces zones.
- › Préservons notre sécurité et celle des forestiers. Chutes d'arbres, circulation d'engins : les risques sont importants !

Liens utiles et vidéos :

Vidéo : <https://youtube.com/shorts/41P4trH7zo4?feature=share>

VTM :

Pourquoi :

- Voitures, quads, motos, 4x4... En forêt, la circulation des véhicules à moteur provoque des nuisances : bruit, pollution, érosion des sols, dérangement de la faune.

- Elle génère des problèmes de cohabitation avec les autres utilisateurs de la forêt.
- Seuls les engins de secours et les véhicules liés à la gestion de la forêt peuvent circuler hors des routes ouvertes au public.

Comment :

- › Ne circulons pas sur les routes fermées à la circulation, signalées par une barrière (même ouverte) ou un panneau d'interdiction.
- › Ne pénétrons pas dans les milieux naturels et sur les chemins non carrossables.
- › Ne stationnons pas devant les barrières.

Ne pas respecter la réglementation est passible d'amende et d'une suspension du permis de conduire. Le véhicule peut être saisi.

Liens utiles et vidéo :

Vidéo : <https://youtube.com/shorts/SPSj8YctjQM?feature=share>

Cycliste, VTT, cavaliers :

Pourquoi :

- Les peuplements forestiers sont constitués de grands arbres, de jeunes plants, mais aussi de toute une végétation nécessaire à la vie et à la santé de la forêt.
- En dehors des chemins, le passage des VTT et des cavaliers détériore cette végétation, entraîne le tassement des sols et accélère l'érosion.
- C'est aussi une cause de dérangement pour les animaux de la forêt.

Comment :

- › Ne circulons pas à l'intérieur des parcelles forestières, c'est interdit.
- › N'empruntons pas les faux chemins créés par le simple passage des vélos ou des chevaux.
- › Respectons la réglementation et les interdictions d'accès à certains milieux fragiles ou protégés (réserves naturelles, biologiques...).
- › Nous pouvons circuler sur les routes et les chemins forestiers en forêt domaniale, sauf indication particulière.
- › N'oublions pas que les piétons ont la priorité.

Promeneurs :

Pourquoi :

- Sortir des sentiers accélère l'érosion des terrains fragiles et dégrade la végétation du sous-bois.
- Les parcelles forestières abritent du bois mort et une végétation masquant les irrégularités du sol : ces facteurs rendent la marche difficile pour les promeneurs et constituent un risque pour leur sécurité.
- Les parcelles en renouvellement doivent être préservées de tout passage car les jeunes plants sont fragiles.

Comment :

- › Restons sur les sentiers pour préserver notre sécurité et protéger la forêt.
- › N'entrons pas dans les réserves biologiques intégrales : ces espaces sont laissés en libre évolution sans intervention de l'homme

Liens utiles et vidéo :

Vidéo : <https://youtube.com/shorts/v7jQNTviW30?feature=share>